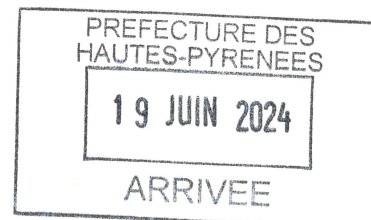


PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2024 A 14 H 30

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre
M. Sylver BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
Mme Simone GASQUET	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
M. Ange MUR	Représentant l'UDAF, maire de Jarret
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT
Mme Claudine RIVALETTO	2 ^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique

**Représentés :**

Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDF a donné pouvoir à Mme COLAT-PARROS
Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme a donné pouvoir à M. LARRAZABAL
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest a donné pouvoir à M. BOUBÉE
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT a donné pouvoir à M. LATORRE
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière a donné pouvoir à M. GLAVANY

Excusé :

M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
------------------	------------------

Absent :

M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan
------------------	--

Assistaient à cette réunion :

M. Pascal HAURINE	Chef du service Aménagement Construction Logement - DDT - représentant M. le Préfet
M. Nicolas PERPERE	Commissaire aux comptes Excofiduciaire du Sud Ouest
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Directrice Administrative et Financière OPH 65
Mme Roselyne DESTARAC	Adjointe DAF OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général, secrétaire de séance

VENTES DE PATRIMOINE

Suite au dernier rachat d'une partie du patrimoine de Promologis, pourrait être mis en vente ce qui était déjà proposé à la vente par celui-ci. Il s'agit majoritairement de quelques logements en diffus dans des copropriétés existantes ainsi que quelques commerces.

Pour information, la procédure de mise en vente est simplifiée dans le cadre d'un rachat par un bailleur social à un autre bailleur d'un patrimoine ayant déjà obtenu l'autorisation du Préfet. En effet l'art L.443-7 du CCH précise que l'autorisation de vendre ayant déjà été obtenue, celle-ci est toujours valable sauf à signer une nouvelle convention : "L'autorisation mentionnée au cinquième alinéa du présent article vaut autorisation de vendre au bénéfice de la société de vente d'habitations à loyer modéré qui a acquis les logements concernés auprès de l'organisme ayant reçu l'autorisation. L'autorisation de vendre au bénéfice de la société de vente est rendue caduque par la signature par l'organisme précité d'une nouvelle convention mentionnée au même article L. 445-1."

Promologis a transmis à l'OPH 65 les autorisations préfectorales en question ainsi que la Convention d'Utilité Sociale 2019/2024 mentionnant les programmes à la vente, cette mention à la CUS valant autorisation depuis la loi Elan.

Il est donc proposé de mettre en vente les programmes suivants :

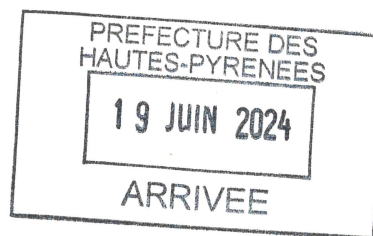
OPERATION	COMMUNE	NOMBRE DE LOGEMENTS	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) AU 30/12/2023	VALEUR NETTE COMPTABLE PAR LOGEMENTS AU 30/12/2023	DPE
LA TERRASSE (déjà mis en vente par Promologis)	LANNEMEZAN	1 appartement	1956	13 662 €	13 662 €	E
ESPACE PAUL BERT (déjà mis en vente par Promologis)	LANNEMEZAN	6 commerces	1984	310 881 €	51 813 €	NON REQUIS
LIEU DIT CANTOUS (déjà mis en vente par Promologis)	CAMPUZAN	1 pavillon	2004	75 138 €	75 138 €	C
LES ESPLANTATS (déjà mis en vente par Promologis)	SARRANCOLIN	2 appartements	1958	50 743 €	25 371 €	E

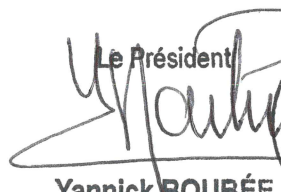
LA REPUBLIQUE (déjà mis en vente par Promologis)	VIC EN BIGORRE	6 appartements	2016 Acquisition sans amélioration	200 341 €	33 390 €	E
LES CAMPOURENS (déjà mis en vente par Promologis)	ARRENS-MAROUS	3 maisons	1975	287 740 €	95 913 €	D

Nouveaux patrimoines à mettre en vente (logements qui étaient en location par Promologis) :

LABARTHE	LANNEMEZAN	1 maison	1951	54 405 €	54 405 €	C
LE HAMEAU DU SOLEIL	VEILLE AURE	2 appartements déjà en copropriété	1984	28 949 €	14 474 €	C/D

Les membres du Conseil d'Administration valident à la majorité la mise en vente de ces résidences, autorisent à la majorité le Directeur Général à lancer la commercialisation ainsi qu'à signer les actes de ventes correspondants, avec faculté de substitution.



Le Président

 Yannick BOUBÉE

